

EXTRAIT **du Registre des Arrêtés du Maire**

Arrêté n° ATR2025_104

OBJET : RESERVATION 4 PLACES DE STATIONNEMENT AU 115, AVENUE NATIONALE POUR TRAVAUX.

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 610-5 du Code Pénal

VU l'arrêté municipal du 14 Janvier 2000 portant règlement général de voirie pour la commune de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU la demande de la société MDGM SAS Déménageurs Bretons, de réserver quatre emplacements de stationnement nécessaires au véhicule chargé de l'emménagement.

CONSIDERANT qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour réserver 4 emplacements de stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le mardi 1^{er} juillet 2025 de 08h00 à 20h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 4 emplacements situés au droit du 115, avenue nationale. Cette interdiction ne s'applique pas au véhicule nécessaire à l'emménagement.

ARTICLE 2 : Les dispositifs nécessaires à la matérialisation du périmètre seront mis en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : M. le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Responsable de Service de Police Municipale,
- MDGM SAS Déménageurs Bretons (bordeaux@demenageurs-bretons.fr),

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse

24 Avenue Nationale

40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com

www.ville-tyrosse.fr

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 22 mai 2025

Acte réglementaire rendu exécutoire
par publication sur le site de la Ville le

23/05/2025



Le Maire,



Le Maire,

Régis GELEZ